Bon de commande

 $\ensuremath{\square}$ Oui, je souhaite souscrire un abonnement Noethys pour l'organisme suivant :

ORGANISME À ABONNER
Type : ☐ Association ☐ Mairie ☐ Autre :
Nom :
Adresse :
CP :
Email :
Nom du contact :
2 CHOIX DE L'OFFRE ET DU MONTANT
☐ Abonnement <i>Classic</i> de 1 an
Pour bénéficier pendant 1 an d'un accès au manuel de référence en ligne de Noethys depuis le logiciel ou un navigateur internet. Licence accordée pour 10 postes appartenant à l'organisme.
→ Je choisis le montant à payer : (50 Euros minimum)
☐ Abonnement <i>Premium</i> de 5 ans + 1 exemplaire imprimé Pour bénéficier pendant 5 ans d'un accès au manuel de référence en ligne de Noethys depuis le logiciel ou un navigateur internet (Licence accordée
pour 10 postes appartenant à l'organisme) et recevoir 1 exemplaire imprimé du manuel de référence (500 pages recto-verso NB - Couverture couleur et protection crystal - Reliure thermocollée) frais de port inclus.
→ Je choisis le montant à payer : (300 Euros minimum)
MODE DE PAIEMENT
☐ Chèque bancaire à l'ordre de Ivan LUCAS.
☐ Virement bancaire (le RIB sera envoyé par Email à l'adresse renseignée ci-dessus à réception de ce bon de commande)
Unterment bancaire (le Nib Sera envoye par Linair a rauresse renseignee ci-dessus a reception de ce bon de commande)
4 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
• Je souhaite recevoir une facture par : Email Voie postale
• Je souhaite que l'organisme soit cité en tant que financeur du logiciel sur le site www.noethys.com : ☐ Oui ☐ Non
5 DATE ET SIGNATURE
☑ J'accepte les conditions générales de vente (Voir page suivante)
Date : Signature et cachet
de l'organisme :

A retourner à :

Ivan LUCAS 16 rue de Molène 29870 LANNILIS Ivan LUCAS, auto-entrepreneur SIRET 795 119 478 00019, APE 4799B, dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire des métiers en application de l'article 123-1-1 du CC. TVA non applicable, art. 293 B du CG.

Offre valable en France métropolitaine uniquement. Expédition des codes d'accès et de l'exemplaire imprimé sous 3 semaines maximum. Les informations renseignées dans ce bon de commande ne sont communiquées à aucun tiers. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant, sur demande à l'adresse noethys@gmail.com.

Conditions générales de vente

L'auto-entrepreneur :

Ivan LUCAS 16 rue de Molène 29870 LANNILIS noethys@gmail.com www.noethys.com

SIRET n° 795 119 478 00019 Dénomination sociale : Ivan LUCAS.

Dispensé d'immatriculation en application de l'article L 123-1-1 du code de commerce. TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

- Clause n°1: objet -

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS et de son client dans le cadre de l'activité commerciale suivante :

code APE 4799B: « Vente de documents informatiques »

Toute personne peut consulter les conditions générales de vente de l'autoentrepreneur Ivan LUCAS sur demande à l'auto-entrepreneur ou annexées au bon de commande.

Toute prestation accomplie par l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS pour le compte d'un client implique donc que le client ait pris connaissance des présentes conditions générales de vente et qu'il adhère sans réserve à ces mêmes conditions. Le client renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

- Clause n° 2 : prix -

Tout prestation ou produit commandé par un client à l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS est dû par ce même client. Les prix des produits ou prestations sont mentionnés sur le bon de commande accepté et signé par le client.

Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils ne sont pas majorés du taux de TVA, le statut d'auto-entrepreneur impliquant une franchise de TVA, selon l'article 293 B du CGI.

- Clause n°3 : modalités de paiement -

Le règlement intégral des produits ou prestations s'effectue lors de la commande. Le produit ne pourra être livré ou la prestation exécutée si le client n'a pas auparavant retourné un bon de commande dûment complété et versé à l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS le règlement intégral stipulé sur le bon de commande. La livraison des prestations aura lieu à l'encaissement du règlement sur le compte bancaire de l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS.

Le règlement s'effectue :

- \bullet Soit par chèque, libellé à l'ordre de « Ivan LUCAS ».
- Soit par virement bancaire (un RIB est communiqué au client par email après réception du bon de commande).

- Clause n°4: escompte -

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

- Clause n°5: remises -

Des remises pourront être octroyées par l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS. La remise est mentionnée en pourcentage du total hors taxes de la facture et est déduite de ce même total hors taxes.

- Clause n°6 : retard de paiement -

Si, le premier jour suivant la date d'échéance de paiement mentionnée sur la facture, le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues de cette même facture, il devra verser à l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS une pénalité de retard journalière d'un taux égal au taux refi de la BCE, majoré de points. Le taux de la pénalité de retard est calculé sur la base du taux refi de la BCE, majoré du nombre de points fixé par la BCE, en vigueur au moment de la date

d'émission de la facture. Le taux de la pénalité de retard est mentionné sur la facture. Cette pénalité journalière est calculée sur le montant net à payer restant dû, et court à compter du premier jour suivant la date d'échéance de paiement mentionnée sur la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

- Clause n°7: dommages et intérêts -

Si, dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause n°6 « retard de paiement », le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, ceci pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'autoentrepreneur Ivan LUCAS.

- Clause n°8: livraison -

Pour les offres Classic et Premium, les codes d'accès au manuel de référence en ligne seront envoyés sous 3 semaines à réception du règlement à l'adresse de messagerie du client indiquée sur le bon de commande.

Ces offres donnent un accès limité dans le temps aux produits selon la durée choisie par le client sur le bon de commande. Un Email d'avertissement de fin de validité sera envoyé au client quelques semaines avant l'échéance.

Dans le cadre de l'offre Premium, une version papier du manuel d'utilisateur sera expédiée sous 3 semaines à réception du règlement par voie postale à l'adresse du client indiquée sur le bon de commande. Tout retard imputé au transporteur dans la livraison ne pourra pas donner lieu au profit du client à l'annulation de la commande ou au bénéfice de dommages et intérêts.

Une facture acquittée est adressée par Email au client à l'adresse indiquée sur le bon de commande à réception du règlement. Un exemplaire papier peut être expédié par voie postale sur demande du client à l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS.

- Clause n°9: force majeure -

La responsabilité de l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution, ou le retard dans l'exécution, de la prestation ou produit commandé ou de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil. Ainsi, l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS n'est pas responsable, notamment en cas d'accident, d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de matériels, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des activités de l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS, telles que les grèves des transports, des services postaux, des fournisseurs en énergie, des télécommunications, etc.

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution par l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS des obligations contractuelles du devis, de la commande ou des présentes conditions générales de vente.

- Clause n°10 : propriété intellectuelle -

Le client n'est pas autorisé à diffuser sur quelque support que ce soit ou revendre partie ou totalité des produits vendus par l'auto-entrepreneur Ivan LUCAS.

- Clause n°11 : clause de compétence matérielle -

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de BREST(29) — sauf dans le cas d'un litige avec un particulier, auquel cas le litige sera porté devant le tribunal civil ou le tribunal de commerce selon l'origine du litige.

Fait à LANNILIS(29), le 1er septembre 2013.